



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

**Date de convocation** : 21 avril 2026

**Présents** – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

**Procurations :**

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric  
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

**Secrétaire de séance** : Monsieur BILLY Philippe

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 25	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

### **4.1. PERSONNEL COMMUNAL - NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**Monsieur le Maire,**

*INFORME* que, sur le plan national, les élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique se tiendront le 10 décembre 2026, conformément à l'arrêté ministériel de l'action publique.

*PRECISE* que, pour la fonction publique territoriale, il s'agit du renouvellement des représentants du personnel pour les commissions administratives paritaires (CAP), les comités sociaux territoriaux (CST) et de l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP).

*RAPPELLE* que, la commune ayant son propre CST, il convient d'organiser cette élection, en respectant le calendrier national. Une délibération sur sa composition doit être prise au moins six mois avant le scrutin, soit le 10 juin 2026.

*SOULIGNE* que cette délibération fixe le nombre de sièges des représentants du personnel, afin de permettre aux organisations syndicales de constituer leur(s) liste(s) et au service des ressources humaines d'organiser les élections au sein du personnel communal.

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

**Vu** le tableau des emplois,

**Considérant** l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROPOSE** de fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants.

**PROPOSE** le maintien du paritarisme au Comité Social Territorial en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

**PROPOSE** le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 AVR. 2026**

Publié, Affiché ou notifié le :  
Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

**30 AVR. 2026**



Le secrétaire de séance – Philippe BILLY

